

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-02-050/MJ du 16 février 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission affections de longue durée et qualité du parcours de soins

NOR : ETSX1130188S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 16 février 2011,
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;
Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;
Vu le décret du 31 janvier 2011 portant nomination du président et des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2008-12-087 du collège de la Haute Autorité de santé portant règlement intérieur de la commission affections de longue durée et qualité du parcours de soins, modifiée par décisions n°s 2010-06-018/MJ et 2010-10-032/MJ ;
Vu la décision n° 2009-01-001/MJ du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président et des membres de la commission affections de longue durée et qualité du parcours de soins ;
Vu la décision n° 2010-12-054/MJ du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission affections de longue durée et qualité du parcours de soins,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Alain CORDIER, membre du collège de la Haute Autorité de santé, est nommé président de la commission affections de longue durée et qualité du parcours de soins, en remplacement de Jean-Paul GUERIN.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 16 février 2011.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU